

**Appui au renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption et les malversations diverses à travers tout le Pays**

A remplir par le Bureau d'Appui au Comité de Pilotage	
Réunion n° 06/07	Date de la réunion: le 05 avril 2007
Point n° 2	Projet BDI/A/1

Au : Comité de Pilotage conjoint du Fonds de Consolidation de la Paix du Burundi	Date de soumission: le 05 avril 2007
<b>Directeur du Projet :</b> Chef de Cabinet du Ministre de la Bonne Gouvernance <b>Nom : Papien RUHOTORA</b> <b>Adresse : Ministère de la Bonne Gouvernance</b> <b>Téléphone : 79 933377</b> <b>E-mail : rupap2005@yahoo.fr</b>	<b>Président du groupe d'experts</b> <b>Nom : S.E. Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO</b> <b>Adresse : Directeur du Département Chargé des Organisations Internationales au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale Bureau N° 28</b> <b>Téléphone : 751 951 ou 22 22 34 23</b> <b>E-mail : nahayado@yahoo.fr</b>
Via : Equipe d'experts du Comité de Pilotage <input checked="" type="checkbox"/> Approbation <input type="checkbox"/> Remarques	Contact: Numéro de téléphone, Email
Si approuvée, la présentation proposée aboutira à: <input type="checkbox"/> la poursuite du Projet existant <input checked="" type="checkbox"/> Un nouveau Projet <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)	La présentation proposée est le produit: <input checked="" type="checkbox"/> d'un travail conjoint des Autorités nationales et des Nations Unies dans le cadre du Plan prioritaire du Fonds de Consolidation de la Paix pour le Burundi <input type="checkbox"/> Autres (Préciser)
<b>Intitulé du Projet : Appui au renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption et les malversations diverses à travers tout le Pays</b>	
Montant des fonds du FCP demandé pour le Projet proposé: 1 500 000 USD	
Montant des charges indirectes demandé: 7%	

## Formulaire de Présentation du Projet

### 1. Historique

La décennie de crise que le pays vient de traverser a occasionné une forte détérioration des standards de gestion et la montée de pratiques autrefois marginales dans la société, mais dont la récurrence et les proportions atteintes aujourd'hui ébranlent la confiance des citoyens vis à vis des institutions publiques. Les actes de corruption sont actuellement observables à tous les niveaux de la vie politique sociale et économique et dans tous les secteurs de l'administration aussi bien centrale que locale, dans les sociétés publiques et privées, au niveau du système judiciaire et des structures de représentation locale et nationale. Loin d'être l'exception comme naguère, ils sont en train de devenir la règle. Plus préoccupant encore, les faits de corruption semblent tolérés, banalisés et même considérés comme un moyen de vie ou de survie d'une partie des cadres et agents de l'État et de ses démembrements.

Dans le but de combattre ce fléau qui mine le fonctionnement des institutions nationales et pour impulser une dynamique de moralisation de la vie publique, assurer non seulement la probité dans la gestion des biens publics mais aussi la protection des citoyens et de leurs activités économiques, trois nouveaux textes de loi ont été adoptés pour prévenir et réprimer la corruption et les infractions connexes, et dont un des éléments clés est la mise en place d'une Brigade Spéciale et d'une Cour anti-corruption. La création des deux institutions répond au souci d'apporter des réponses spécifiques à une situation créée par plus de 10 ans de conflit avec ses conséquences négatives sur la police et le système judiciaire. D'autre part, leur cadre institutionnel garantit une autonomie de gestion et de fonctionnement ainsi que la stabilité du personnel. D'autres projets financés notamment par la Banque Mondiale appuient les autres niveaux du système judiciaire.

Bien que les deux institutions viennent d'être constituées, leur opérationnalisation et leur fonctionnement adéquat nécessitent des moyens matériels et humains importants qui sont dans le contexte actuel des finances publiques hors de portée des ressources intérieures. Le renforcement des capacités du personnel des deux institutions est une condition incontournable pour la réussite du projet. C'est dans ce contexte que ce projet a été soumis et retenu dans le Plan prioritaire pour la consolidation de la Paix au Burundi.

### 2. Raison d'être du Projet

L'objectif de ce projet est de restaurer la confiance entre l'Etat et les citoyens par l'amélioration de la transparence et le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption et les infractions connexes dans tout le pays.

Le projet vise plus spécifiquement :

1. à rendre opérationnelle et efficace la Brigade et la Cour anti-corruption ;
2. à renforcer les capacités des agents de la Cour et de la Brigade anti-corruption ;
3. à assurer la sensibilisation de toutes les parties prenantes (administration, secteur privé, Société civile, population à la base, ...) sur la responsabilité des différents acteurs et sur les nouveaux mécanismes de lutte contre la corruption ;
4. à renforcer les capacités matérielles de la société civile

Ainsi, il devrait permettre d'améliorer sensiblement la prévention et la répression des actes de corruption et de malversation et d'assainir ainsi le climat des affaires par la restauration de la régularité dans les transactions commerciales ou économiques. Il devrait également réduire les conflits entre la population à la base et contribuer à rétablir un Etat de droit.

### 3. Évaluation technique des propositions par l'Équipe d'experts au Comité de Pilotage

Fournir une synthèse concise de l'évaluation de la proposition faite sur base des critères suivants:

<i>Critères absolus pour l'acceptation du projet</i>		
(1)	Le Projet se réfère directement au Plan Prioritaire de Consolidation de la Paix au Burundi.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(2)	Le Projet répond aux besoins immédiats de consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(3)	Le Projet implique des acteurs et/ou institutions qui ont rôle réel ou un rôle potentiel dans la consolidation de la paix	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(4)	Le Projet ne fait pas double emploi avec des activités menées par d'autres acteurs	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(5)	Les résultats attendus et l'impact du projet s'inscrivent dans une dynamique de durabilité	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(6)	Les risques liés à l'exécution du projet sont d'un niveau acceptable.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(7)	Les liens entre les résultats et le budget sont consistants.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>

<i>Critères additionnels pour l'examen du projet</i>		
(8)	Le Projet cible ou implique des bénéficiaires sur qui la consolidation de la paix a un impact	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(9)	Le projet s'inspire des expériences existantes au Burundi ou dans la sous région.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(10)	Le Projet vise à construire ou renforcer des capacités et/ou initiatives locales/nationales de consolidation de la paix.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(11)	Les structures Gouvernementales et/ou autres entités de mise en œuvre ont la capacité d'exécuter le Projet et de produire les résultats attendus dans les délais.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(12)	Les bénéficiaires ont été consultés dans le cadre de l'élaboration du Projet.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>
(13)	Le Projet prévoit la participation des bénéficiaires dans sa mise en œuvre et dans son évaluation	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(14)	Le Projet peut être exécuté dans les 12 mois et atteindre les résultats attendus	1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/>
(15)	Le projet prend en compte les préoccupations transversales tels que le Genre, le VIH/SIDA, l'Environnement.	1 <input type="checkbox"/> 2 <input checked="" type="checkbox"/> 3 <input type="checkbox"/>

*Capacité de mise en œuvre du Projet*

	2007	2008
Engagements estimés (\$)	1 300 000	200 000
Décaissements estimés (\$)	1 000 000	500 000

Projet approuvé par le Ministère responsable

Le 29 Mars 2007

**4. Examen administratif par l'équipe d'experts au Comité de Pilotage**

*Vérifier le contenu du format de proposition de Projet*

- |   |   |   |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> Page de garde (première page)  | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/>            |
| <input type="checkbox"/> Cadre logique de travail   | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/>            |
| <input type="checkbox"/> Justification du Projet  | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/>            |
| <input type="checkbox"/> Arrangements de gestion du Projet  | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/>            |
| <input type="checkbox"/> Analyse des risques et hypothèses  | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/>            |
| <input type="checkbox"/> Budget   | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/>            |
| <br>  |   |   |
| <input type="checkbox"/> Rapport(s) Final et/ou Périodiques (pour financement additionnel uniquement) | Oui <input type="checkbox"/>            | Non <input checked="" type="checkbox"/> |
| <input type="checkbox"/> Frais de Gestion   | Oui <input checked="" type="checkbox"/> | Non <input type="checkbox"/>            |

*Faire une évaluation/commentaire concis(e) basée sur:*

- La possibilité réelle d'une mise en œuvre sur un an*

Acceptable

- Frais de soutien indirect des agences*

7 % de frais de Gestion

- Examen général de la présentation du Projet*

*Recommandations*

Approbation

**5. Décision du Comité de Pilotage du FCP pour le Burundi**

- Approuvé pour un budget total de 1 500 000 USD
- Approuvé avec modifications/conditions
- Renvoyé avec la remarque de le rendre conforme aux termes de référence
- Reporté
- Rejeté

Motif/Remarques

-----

S.E.Monsieur le Représentant Exécutif du Secrétaire Général  
Youssef Mahmoud

S.E.Monsieur l'Ambassadeur  
Antoine Baza

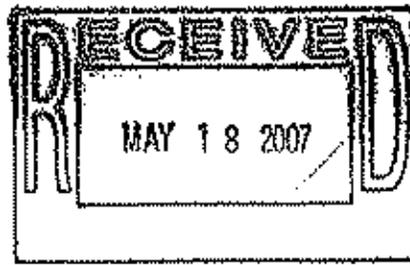
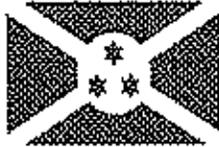
CoPrésident du Comité de Pilotage Conjoint

CoPrésident du Comité de Pilotage Conjoint

**6. Action prise par le Coordonnateur Exécutif du Bureau du Fonds fiduciaire pour la Consolidation de la Paix à New York (MDTF)**

- Projet en conformité avec les dispositions des mémorandums d'entente entre les Nations Unies - PNUD, PNUD - agences participantes des Nations Unies : et en conformité avec la lettre d'entente avec les donateurs (le cas échéant)

*Same comment as it is in the*



**FONDS FIDUCIAIRE DES NATIONS UNIES POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX  
AU BURUNDI  
COUVERTURE DU DOCUMENT DU PROJET**

<b>Entité(s) des Nations Unies participante(s) :</b> <b>BINUB (Section Paix et Gouvernance) / PNUD</b>	<b>Ministères de Tutelle :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Ministère de la Bonne Gouvernance, de l'Inspection Générale de l'État et de l'Administration Locale</li><li>• Ministère de la Justice</li></ul> <b>Partenaires : OLUCOME, les médias</b>
<b>Directeur du Projet : Chef de Cabinet du Ministre de la Bonne Gouvernance</b> <b>Nom : Papien RUHOTORA</b> <b>Adresse : Ministère de la Bonne Gouvernance</b>  <b>Téléphone : 79 933377</b>  <b>E-mail : rupap2005@yahoo.fr</b>	<b>Président du groupe d'experts</b> <b>Nom : S.E. Monsieur l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO</b> <b>Adresse : Directeur du Département Chargé des Organisations Internationales au Ministère des Relations Extérieures et de la Coopération Internationale Bureau N° 28</b> <b>Téléphone : 751 951 ou 22 22 34 23</b> <b>E-mail : nahaado@yahoo.fr</b>
<b>Titre du Projet :</b> <b>Appui au renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption et les malversations diverses à travers tout le Pays</b>  <b>Numéro du Projet : BDI/A/1</b>	<b>Lieu du Projet : BURUNDI</b>

### **Description du Projet**

De par sa nature, la corruption entrave la base même des institutions républicaines et les valeurs démocratiques de justice et d'égalité et compromet ainsi le développement d'un État de droit. L'acquisition illicite et éhontée de richesses personnelles par les cadres dirigeants de la sphère politique ou administrative est particulièrement préjudiciable aux institutions démocratiques. La corruption mine la qualité de la gouvernance et nie la légitimité même du processus politique. Elle exacerbe le mépris des citoyens à l'endroit de l'administration publique et le scepticisme à l'égard de la vie politique. Elle constitue par conséquent une menace permanente sur l'autorité de l'État, la stabilité et la sécurité des institutions publiques. Elle constitue en fin de compte une grande menace pour la paix et un grand obstacle au développement.

La mise en œuvre de ce projet devrait permettre de rassurer et de convaincre les citoyens et les hommes d'affaires honnêtes que les conditions d'équité et de transparence sont désormais de mise pour une saine compétition dans les rapports économiques et sociaux des citoyens entre eux d'une part, et entre l'État et les citoyens d'autre part, sensibiliser l'administration sur la gestion de la chose publique et de contribuer à l'apaisement social propice à la consolidation de la paix.

**Coût total du Projet : 1 500 000 dollars US**

**Fonds de Consolidation de la Paix : 1 500 000 dollars US**

**Contribution du Gouvernement : Frais de fonctionnement (bâtiments, salaires du personnel, entretien des équipements, eau, électricité, téléphone, etc.)**

**Total : 1 500 000 dollars US**

**Durée du Projet : 12 mois**

### **Objectif global :**

Restaurer la confiance entre l'État et les citoyens par l'amélioration de la transparence et le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption et les infractions connexes dans tout le pays.

### **Objectifs spécifiques :**

1. Rendre la Brigade et la Cour anti corruption opérationnelles de façon à pouvoir exécuter correctement leur mandat ;
2. Sensibiliser les parties prenantes à tous les niveaux
3. Apporter un appui aux OSC de lutte contre la corruption et les diverses malversations.

**Activités essentielles :**

- Équipement de la Brigade et de la Cour anti-corruption pour les rendre opérationnels ;
- Organisation d'ateliers de formation pour les membres de la Brigade et de la Cour ;
- Organisation d'ateliers nationaux, régionaux et communaux pour assurer la sensibilisation et le débat sur la loi portant prévention, répression des actes de corruption et infractions connexes et le rôle des différents acteurs dans cette lutte
- Appui à l'OLUCOME et aux médias

Date d'examen par le groupe d'experts : Le 02 avril 2007

Date d'Approbation par le comité de Pilotage : Le 05 Avril 2007

Ministère de la Bonne  
Gouvernance, de l'Insp  
Général de l'État et de  
l'Administration Local

PNUD

*Date*

*Nom/Titre*

16/04/2007

RUTHORRA Papin  
Chef de Cabinet

18/04/2007

ANTOINUS Brunon  
DIRECTEUR PAYS

## DESCRIPTION DU PROJET

### 1. Contexte et Justification du Projet

La décennie de crise que le pays vient de traverser a occasionné une forte détérioration des standards de gestion et la montée de certaines pratiques, autrefois marginales dans la société, mais dont la récurrence et les proportions atteintes aujourd'hui, ébranlent la confiance des citoyens vis-à-vis des institutions publiques. Ainsi, depuis plusieurs mois, le peuple burundais assiste impuissant à la vente des services publics normalement gratuits dans divers secteurs comme la justice, la police, l'éducation, la santé, les douanes, les marchés publics etc.

Le sentiment général est que les actes de corruption sont actuellement présents à tous les niveaux de la vie politique, sociale et économique. On les retrouve dans tous les secteurs de l'administration aussi bien centrale que locale, dans les sociétés publiques et privées, au niveau du système judiciaire et législatif. En conséquence, ces pratiques deviennent la règle. Elles sont tolérées, banalisées et même considérées comme un moyen de vie ou de survie d'une partie des cadres et agents de l'État et de ses démembrés. En effet, les mauvais traitements salariaux de ces fonctionnaires renforcent davantage ces actes illégaux. La corruption est également devenue un moyen insidieux étant utilisé par certains pouvoirs pour fausser le jeu démocratique et se maintenir en place coûte que coûte, avec toutes les conséquences que cela peut avoir en termes de rejet des institutions par la population.

De par sa nature, la corruption entrave la base même des institutions républicaines, les valeurs démocratiques, la justice et compromet ainsi le développement d'un État de droit. L'acquisition illicite de richesses personnelles par les cadres politiques et autres responsables administratifs est particulièrement préjudiciable aux institutions démocratiques. La corruption mine la qualité de la gouvernance et nie la légitimité même du processus politique. Elle exacerbe le mépris des citoyens à l'égard de l'administration publique et le scepticisme à l'égard de la vie politique. Elle est la négation même de l'État, garant unique et légitime de l'intérêt public. Elle constitue par conséquent une menace permanente sur l'autorité de l'État, la stabilité et la sécurité des institutions publiques.

Aujourd'hui, il n'est pas possible d'estimer dans quelle mesure la corruption touche les institutions burundaises. Afin de mieux pouvoir évaluer celle-ci, la Banque Mondiale a prévu une étude nationale qui devrait être lancée très prochainement. L'objectif de l'étude est de faire le diagnostic des mécanismes et de l'étendue de la corruption en vue d'élaborer une stratégie de prévention. Les résultats de cette étude permettront au Gouvernement d'élaborer les mécanismes de prévention telle que la loi la prévoit (Article 4, Loi du 18 avril 2006). En attendant, la Banque Mondiale a organisé un atelier d'orientation à l'intention de la Brigade Spéciale anti-corruption qui s'est tenue à Bujumbura du 25 février au 8 mars 2007. Cette formation visait à renforcer les capacités de la Brigade nécessaires à l'identification des pratiques et comportements corrompus.

Dans le but de combattre ce fléau qui mine le fonctionnement des institutions nationales et pour impulser une dynamique de moralisation de la vie publique, assurer la probité dans la gestion des biens publics et la protection des citoyens et de leurs activités économiques, le Gouvernement a élaboré et proposé au Parlement qui les a votés, trois textes de loi axés sur les deux volets de la politique gouvernementale la prévention et la répression de la corruption.

La première loi de portée générale du 18 avril 2006 porte sur les mesures de prévention et de

répression de la corruption et des infractions connexes commises au sein des organes des services publics et privés et des organisations non gouvernementales. La loi identifie des types de corruptions actives et passives et neuf types d'infractions;

- La concussion ;
- Le trafic d'influence ;
- La soustraction et le détournement des biens ;
- La gestion frauduleuse ;
- L'enrichissement illicite ;
- Le favoritisme ;
- La prise illégale d'intérêt ;
- L'abus de biens sociaux ;
- Le blanchiment ;

Elle stipule le cadre institutionnel visant à mettre en oeuvre la politique nationale de la lutte contre la corruption et les infractions connexes (Voir Annexe). L'article 5 de cette loi établit les missions et pouvoirs de la Brigade Spéciale anti-corruption :

- i. exploiter les doléances ou plaintes relatives aux faits soupçonnés de corruption ou d'infractions connexes
- ii. saisir le Ministère Public à l'issue de ses investigations, des faits susceptibles de constituer des infractions de corruption ou des infractions connexes
- iii. coopérer avec les organismes nationaux, étrangers et internationaux dans la lutte contre la corruption et des infractions connexes

La deuxième loi du 3 août 2006 spécifie la création, l'organisation et le fonctionnement de la Brigade Spéciale Anti-corruption. La Brigade Spéciale Anti-corruption est organisée en un Commissariat Général situé à Bujumbura et de 9 Commissariats régionaux. Chaque Commissariats regroupe 2 provinces.

La première loi stipule également en son article 22, le rôle de la cour anti-corruption comme étant la seule compétente pour connaître les infractions de corruption et les infractions connexes à la corruption. La troisième loi du 13 décembre 2006 complète cet article en portant création de la cour anti-corruption qui sera basée à Bujumbura.

Ces trois lois adoptées par le Parlement et promulguées par le Président complètent l'édifice institutionnel et réglementaire de contrôle, de prévention et de répression des malversations diverses, de la délinquance économique et de la corruption. La création des deux institutions répond au souci d'apporter des réponses spécifiques à une situation créée par plus de 10 ans de conflit avec ses conséquences négatives sur la police et le système judiciaire. La stratégie adoptée consiste à renforcer les deux institutions plutôt que d'éparpiller les fonds pour appuyer la police de façon globale et tout l'appareil judiciaire. D'autre part, leur cadre institutionnel garantit une autonomie de gestion et de fonctionnement ainsi que la stabilité du personnel.

Ces institutions sont aujourd'hui en place. Pour la Brigade, le Commissaire Général et son Adjoint ont été nommés par décret le 15 janvier 2007, les directeurs le 13 février 2007 et les 23 officiers par ordonnance ministérielle le 24 février 2007. Pour la Cour anti-corruption, les magistrats du parquet Général et les juges ont été nommés 26 janvier 2007 et le secrétaire général de la Cour mi mars 2007. Il reste à nommer les agents de l'ordre judiciaire de la Cour.

Néanmoins, malgré la nomination du personnel dans ces deux institutions anti-corruption, son opérationnalisation et le fonctionnement adéquat nécessitent des moyens matériels et humains importants qui ne peuvent actuellement pas être disponibilisés par l'état. Ces moyens matériels sont essentiels pour le bon déroulement des instructions, constats et décisions judiciaires. En ce qui

concerne l'instruction des dossiers, les agents de la Brigade anti-corruption doivent se porter sur les lieux afin de réunir les preuves suffisantes, arrêter les présumés coupables et procéder aux saisies des biens détournés. Ensuite, le Parquet Général poursuit l'instruction pour déterminer les dossiers qui doivent faire l'objet de poursuites judiciaires en se portant sur les lieux pour constater l'infraction et la qualifier. Une fois le dossier transmis à la Cour, le juge peut décider de mener une enquête complémentaire sur les lieux avant de juger l'affaire.

C'est dans ce contexte que ce projet a été soumis et retenu dans le Plan prioritaire pour la consolidation de la Paix au Burundi. L'objectif du Gouvernement à travers ce projet est de permettre l'opérationnalisation et l'application rapides des dispositions des trois textes de loi et plus particulièrement la constitution de la Brigade Spéciale, la formation de ses éléments, leur déploiement sur le terrain, l'équipement de son Commissariat Général et celui des Commissariats régionaux, ainsi que la mise en place de la Cour anti-corruption. Cette priorité a également été identifiée dans le cadre stratégique de croissance et de lutte contre la pauvreté (CSLP), ainsi que dans le Programme d'actions prioritaires de mise en œuvre du CSLP 2007-2010.

## **2. Démarche du Projet**

L'objectif de ce projet est que le recul de la corruption contribuera à restaurer la confiance entre l'État et les citoyens et à insuffler un nouveau dynamisme aux échanges économiques et à restaurer un bon climat d'affaires et ainsi consolider la paix.

D'une part, par la restauration de la régularité dans les transactions commerciales ou économiques et des conditions d'équité et de transparence permettant une concurrence saine, les hommes d'affaires honnêtes retrouveront confiance et les investissements reprendront. Ces investissements auront un impact direct sur la reprise des activités économiques et de l'emploi et contribueront ainsi à stabiliser l'état de droit.

D'autre part, ce projet va restaurer la confiance de la population dans ses institutions à travers l'amélioration du fonctionnement de tous les services de l'État, l'enracinement des valeurs démocratiques et le développement d'un État de droit. De plus, cette confiance retrouvée conduira à un apaisement social dans les communautés à la base qui vivent dans un contexte économique difficile et voient les deniers publics dilapidés par une poignée d'individu. Ce projet concourt de ce fait à l'amélioration de la Bonne Gouvernance et la consolidation de la paix.

La démarche de ce projet repose essentiellement sur le renforcement des capacités et la sensibilisation de tous les acteurs pour qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle en matière de prévention et de répression. C'est dans ce sens que quatre principaux axes stratégiques ont été adoptés par le projet, à savoir :

1. Rendre opérationnelles les deux institutions publiques de lutte contre la corruption nouvellement créées, en les dotant des capacités indispensables pour leur permettre d'assumer leur rôle de prévention et de répression pour qu'à court terme, tous les citoyens soient assurés que la délinquance économique, la corruption et toutes les autres formes de malversations ne restent plus impunies ;
2. Renforcer les capacités des agents de la Cour et de la Brigades anti corruption ;
3. Assurer la sensibilisation de toutes les parties prenantes (administration, secteur privé, société civile, médias et population à la base) sur la responsabilité des différents acteurs et sur les nouveaux mécanismes de lutte contre la corruption ;
4. Appuyer l'OLUCOME et les médias dans leur rôle non seulement de dénonciateurs, mais

aussi d'agents de prévention.

Le projet visera, en premier lieu, le renforcement des capacités matérielles de la Brigade et Cour anti-corruption. En ce qui concerne les équipements informatiques, les deux institutions auront besoin de 35 ordinateurs<sup>1</sup>. Concernant les moyens de transports nécessaires pour les déplacements sur le terrain, 18 véhicules seront répartis entre la cour, la brigade et une voiture pour l'OLUCOME. L'entretien des véhicules et le carburant sera à charge du gouvernement et a déjà été prévu dans le budget 2007.

Afin de renforcer les capacités humaines des membres des deux institutions nouvellement nommées et ainsi rendre pleinement opérationnelles les deux institutions anti-corruption, le projet financera plusieurs formations pour les cadres des deux institutions en informatique, techniques d'enquêtes et d'élaboration de rapports, d'éthique et de déontologie, en douanes et en marchés publics. Les formations seront appuyées par des experts du BINUB et un expert de l'organisation "Transparency International" afin de créer un partenariat avec cette organisation.

De plus, vu que ces institutions ont nouvellement été créées et ne disposent actuellement pas de toute l'expertise nécessaire, deux représentants de la Cour anti-corruption et deux représentants de la Brigade anti-corruption bénéficieront d'une formation dans les institutions anti-corruption en Afrique du Sud. Il s'agit d'une formation de formateurs jugée moins coûteuse que l'intervention des Experts Sud Africain sur place. A leur retour, les bénéficiaires organiseront des formations pour les autres cadres. Le projet organisera également un atelier d'un jour pour tout le personnel de la Brigade et de la Cour sur les thèmes suivants : débat sur le cadre légal de lutte contre la corruption et les malversations diverses.

Une deuxième série de formation sera organisée dans le deuxième semestre d'exécution du projet, cette deuxième série de formation aura pour but de combler les lacunes observées au niveau des deux institutions dans le traitement des premiers cas. Le contenu de ces formations techniques et juridiques sera donc déterminé sur la base d'une analyse des cas portés à ces deux institutions et des problèmes observés.

Une fois les institutions équipées et le personnel formé, le travail d'instructions des dossiers et la phase de constat, jugement et exécutions des décisions judiciaires pourront débiter. Actuellement, la Brigade a 100 cas en instruction qui seront transmis prochainement au Parquet général de la Cour anti-corruption. La Cour compte organiser trois audiences par semaines afin de réduire au plus vite les cas en attente et de diminuer le risque de disparition des preuves.

Afin d'informer les différents acteurs de la société quant aux institutions anti-corruption et au rôle de ces acteurs dans la lutte contre la corruption, le projet envisage d'organiser plusieurs ateliers.

- Un atelier de sensibilisation à destination des populations à la base au travers de la représentation de leurs élus sera consacré à la prévention et la lutte contre la corruption. Ces ateliers seront organisés dans deux communes par province et chaque commune déléguera 50 personnes, parmi lesquels les élus locaux.
- Deux ateliers de sensibilisation à Bujumbura et Gitega seront organisés à destination des magistrats afin de les informer sur la loi anti-corruption et leur rôle dans la lutte contre la corruption.
- Des ateliers régionaux et nationaux seront organisés à destination des médias, du secteur privé et de la société civile pour les sensibiliser sur le cadre légal et sur leur rôle dans la lutte anti-corruption.

---

<sup>1</sup> L'entretien et la maintenance seront effectués par des techniciens ayant déjà été recrutés par la Brigade et la Cour.

Dans le cadre de ce projet est une étude indépendante de la société civile sera commandée pour évaluer le bilan de la Brigade et de la Cour anti-corruption et leur impact sur le phénomène de corruption après un an d'exercice.

Le budget pour la réalisation des différentes activités programmées est de 1.500.000 USD et sera fourni par le fonds fiduciaire de consolidation de la paix pour le Burundi. Par ailleurs, le Gouvernement prendra en charge les frais de fonctionnement notamment les dépenses inhérentes aux salaires et indemnités du personnel des différentes institutions publiques soutenues, l'eau, l'électricité, le téléphone, les loyers. Ces frais de fonctionnement s'élèvent à 200.000.000 FBU par an. Le projet aura une durée de 12 mois. A la fin du projet, le Gouvernement continuera à prendre en charge les frais de fonctionnement liés aux équipements fournis par le fonds pour la consolidation de la paix.

### 3. Arrangements de gestion

Le présent projet est une initiative conjointe entre le Gouvernement du Burundi et le Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BINUB) / PNUD qui s'inscrit dans le cadre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix au Burundi. Le projet sera mise en œuvre sous l'autorité du Ministère de la bonne Gouvernance avec l'appui du BINUB / PNUD, tandis que certaines activités seront mise en œuvre par d'autre partenaires ou agences d'exécution. Les co-présidents du Comité de Pilotage Conjoint auront la responsabilité globale pour l'achèvement des résultats prévus dans le cadre de ce projet.

Le présent projet sera géré et coordonné autour du cadre suivant :

- **Le Comité de pilotage conjoint.** Le Comité de pilotage conjoint est chargé de l'orientation stratégique, du contrôle, ainsi que de la prise de décisions concernant l'affectation des fonds reçu du Fonds Fiduciaire pour la Consolidation de la Paix. Les fonctions principales du Comité de pilotage, entre autres, sont de : Examiner les propositions de projets pour s'assurer de leur conformité avec le plan prioritaire ; approuver les projets présentés au Comité, et affecter des ressources requises ; et examiner et approuver les rapports périodiques sur l'état d'avancement des projets ainsi que les rapports d'évaluation de leur impact. Le Comité de pilotage est co-présidé par le Gouvernement et le Représentant exécutif du Secrétaire général des Nations Unies au Burundi, ci-après dénommé le RESG. Le Comité est appuyé par un Groupe d'Experts ainsi qu'un Secrétariat Permanent qui forment le Bureau d'Appui.
- **Le Comité Technique de Suivi.** Un comité de suivi sera établi pour superviser et assurer le suivi du présent projet ainsi que du projet « d'appui à la mise en place de cadres de dialogue et de concertations ». Ce comité a comme premier rôle la supervision stratégique de la mise en œuvre de ces deux projets, ainsi que l'approbation des plans de travail des projets, le suivi régulier des performances, le règlement de tout différends qui peuvent survenir, et de faciliter la coordination entre les partenaires et les autres acteurs nationaux ou internationaux impliqués dans la mise en œuvre des projets. Le Comité de suivi sera composé des Ministères (notamment le Ministère de la Bonne Gouvernance et de la Justice y compris le CNCA) et les agences des Nations Unies impliqués dans la mise en œuvre des projets, ainsi que d'autres partenaires, y compris les organisations non gouvernementales dont l'OLUCOME et les partenaires internationaux. Le Comité Technique de Suivi sera co-piloté par le Ministère de la Bonne Gouvernance responsable pour la mise en œuvre des projets et la section intégrée Paix et Gouvernance du BINUB.

- \* **Ministères de tutelle.** Le projet sera mise en œuvre conjointement par le Ministère de la Bonne Gouvernance, le Ministère de la Justice et le BINUB, qui seront responsables pour la mise en œuvre du projet auprès du Comité technique de Suivi. Dans ce cadre, un Directeur du Projet, désigné par le Ministre, sera responsable pour la direction générale et l'achèvement des résultats prévus dans le cadre de ce projet. Le PNUD sera responsable pour les aspects programmatiques et financiers conformément aux règles de procédure du Fonds Fiduciaire pour la Consolidation de la Paix. Le Directeur de projet sera appuyé dans ces tâches par Une unité de gestion et de coordination attaché au Ministère, qui assurera la gestion et l'administration quotidienne des deux projets et de leurs finances, fournira les services techniques requis, ainsi que la coordination des différents partenaires dans le cadre de la mise en œuvre.
- \* **Agence Partenaire Nations Unies.** Le projet sera mise en œuvre conjointement avec le BINUB / PNUD, qui aura la responsabilité finale auprès du siège pour les aspects programmatiques et financiers du projet. Dans ce cadre, l'Agence Partenaire des Nations Unies sera responsable et appuiera le Directeur du projet dans la gestion des fonds (voir section 3.3) reçu pour le projet, ainsi que toute transaction financière. La Section Intégrée Paix et Gouvernance du BINUB fournira aussi des services administratifs, techniques et programmatiques pour appuyer la mise en œuvre du projet, y compris le détachement de 2 staffs dans l'unité de coordination.

### 3.1 Composition et administration de l'unité de gestion et coordination

L'Unité se chargera de la gestion et de la coordination de ce projet et également du projet « d'appui à la mise en place de cadres de dialogue et de concertations ». L'Unité de Gestion et Coordination sera placé sous la supervision directe du Directeur du projet pour appuyer les aspects administratifs, techniques et financiers. Les responsabilités spécifiques de l'Unité de Coordination incluront :

- le développement des plans de travail détaillé pour l'exécution du projet ;
- la coordination quotidienne de la mise en œuvre des activités ;
- l'administration journalière des transactions du projet
- la préparation et révision des budgets, des demandes de paiements et d'achats ;
- La coordination de l'appui des partenaires nationaux et internationaux ;
- La supervision et coordination des agences d'exécution ;
- La préparation régulière des rapports financiers et narratifs.

L'Unité de Gestion et Coordination sera composé en outre de 5 staffs nationaux payés directement par ce projet et sous la responsabilité direct du Directeur du Projet :<sup>2</sup>

- Un coordonnateur de projets, qui sera responsable pour la supervision des deux projets et la gestion de l'unité de coordination<sup>3</sup> ;
- Un officier de programme<sup>4</sup> ;
- Un officier de finance;
- Un officier de suivi et évaluation, qui sera responsable pour le suivi régulier de la mise en œuvre du projet (y compris les activités des agences d'exécution) et la préparation de rapports réguliers.

En plus, d'autres staffs peuvent être détachés par le Ministère du tutelle et colocalisés dans l'unité de gestion, et travailler sous la supervision du coordinateur du projet.

<sup>2</sup> Le barème salarial qui sera utilisé pour la rémunération de ce staff sera adopté conjointement par le Gouvernement et les Nations Unies dans le cadre du plan prioritaire pour la consolidation de la paix.

<sup>3</sup> Ce poste sera financé par le deuxième projet « d'appui à la mise en place de cadres de dialogue et de concertations ».

<sup>4</sup> Deux voitures ainsi que les frais de carburant sont budgétisés dans ce projet, ils serviront pour la gestion des deux projets.

L'Agence Partenaire des Nations Unies, compte tenu de sa responsabilité programmatique et financière, détachera dans l'unité de gestion du projet un expert à titre de coordinateur adjoint, ainsi que des experts supplémentaires si besoin est.

### **3.2 Sélection de partenaires et des agences d'exécution**

La sélection des partenaires et des agences d'exécution sera gérée selon les règles et procédures de l'agence partenaire des Nations Unies. En générale, cette sélection sera faite sur la base d'un processus compétitif, sauf dans les cas où une ONG en particulier a un avantage comparatif clair et qui peut justifier une dérogation du processus compétitif selon les procédures de l'agence partenaire.

### **3.3 Gestion financière**

Les fonds alloués au projet par le Comité de pilotage conjoint seront gérés directement par le PNUD selon la modalité DEX (Exécution Directe). Dans ce cadre, le PNUD sera responsable pour toute transaction financière, d'achats et d'approvisionnement qui sera effectué sur la base du plan de travail préparé par l'unité de gestion du projet. Selon les procédures du PNUD, le coordonnateur du projet proposera un engagement de fonds sur la base du plan de travail, et le PNUD sera responsable pour l'approbation et l'exécution des paiements. Le Coordonnateur du Projet sera également responsable pour s'assurer que les fonds attribués au projet sont correctement alloués aux activités sur la base du plan de travail, et de faire un suivi régulier des déboursements et des dépenses pour assurer l'achèvement des résultats prévus. D'autres modalités d'exécution seront considérées au cours de la mise en œuvre du projet.

### **3.4 Suivi et évaluation**

Le suivi et évaluation du projet sera fait à trois niveaux, sous la coordination du bureau d'appui du Comité de Pilotage Conjoint :

- Par l'Unité de gestion et de coordination du projet, qui sera responsable pour le suivi régulier des activités, et pour la production périodique des rapports narratifs et financiers ;
- Par le Comité Technique de Suivi, qui sera responsable auprès du Comité de Pilotage Conjoint pour le suivi périodique des résultats achevés par le projet, ainsi que la revue des rapports produit par l'unité de gestion, le CNCA assurera cette tâche en partenariat avec la Section intégré Paix et Gouvernance du BINUB ;
- Par le Comité de Pilotage Conjoint, qui sera responsable pour l'évaluation de l'impact du projet dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix.

### **3.5 Audits**

Le projet sera soumis à des audits internes (nationaux) et/ou internationaux (par les Nations Unies) selon les règles des deux entités concernés.

## **4. Analyse de risques et hypothèses**

- Les dossiers de corruption et des infractions connexes mettent en cause généralement de grandes personnalités politiques ou économiques. En conséquence, une grande pression risque d'être exercée sur le personnel de la Brigade et de la Cour et les dénonciateurs potentiels. Il est donc indispensable qu'il y ait une réelle volonté politique qui soutienne cette lutte implacable contre la corruption. De plus, une réelle indépendance de la Cour et de la Brigade, c'est à dire la non ingérence du pouvoir exécutif dans leurs activités, et une garantie de protection du personnel gérant les cas de corruption et de malversations et des dénonciateurs, devrait être assurée. Comme cette volonté politique est déjà explicitée dans le CSLP, elle devrait pouvoir continuer.
- D'autre part, le caractère réservé des burundais peut bloquer l'administration de la preuve. Il est nécessaire d'encourager les burundais à être plus ouverts, plus critique et plus

responsable par rapport à la gestion de la chose publique en vue de favoriser la dénonciation. Les campagnes de sensibilisations en réduisant progressivement le seuil de tolérance pourront ainsi mitiger cette réserve naturelle et faire en sorte que la population se désolidarise de plus en plus des fraudeurs et autres détourneurs de biens publics.

- L'amélioration de l'environnement socio-politique et sécuritaire enregistrée ces dernières années devrait davantage se consolider, et tous les acteurs notamment ceux de la société civile, les médias et les partenaires extérieurs devraient s'engager fermement dans cette lutte. Le retour au conflit ou aux hostilités par les principaux partenaires politiques compromettrait la réalisation du projet. D'autres projets de consolidation de la paix qui seront menés conjointement visent à minimiser ce risque.
- Si les institutions anti corruptions connaissent un réel succès, elles pourraient se trouver dépasser par la charge importante de travail et des retards pourraient être enregistrés. Dans cette optique, la Cour compte organiser trois audiences par semaine.
- Un autre élément important est la disponibilité des ressources humaines et financières adéquates dans les délais requis.

## 5. LE CADRE LOGIQUE

Objectifs / Résultats/ Activités	Indicateurs objectivement vérifiables	Moyens de vérification	Principales hypothèses
<p><u>Objectif global:</u> Restaurer la confiance entre l'Etat et les citoyens par l'amélioration de la transparence et le renforcement des mécanismes de lutte contre la corruption et les infractions connexes dans tout le pays.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution des recettes du Budget Général de l'Etat et des Finances communales</li> <li>- Augmentation du niveau des investissements privés et du nombre d'entrepreneurs ;</li> <li>- Augmentation des Investissements Etrangers Direct (IED) à destination du Burundi ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Loi des Finances et Budgets communaux pour les exercices 2007, 2008 et 2009</li> <li>- Rapport annuel sur l'Economie burundaise (2008);</li> <li>- Enquêtes d'opinion (2008)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Environnement socio-politique et sécuritaire en voie d'apaisement ;</li> <li>- Existence d'une réelle volonté politique pour mener une lutte implacable contre la corruption ;</li> <li>- Existence d'une société civile et des médias engagés ;</li> <li>- Indépendance réelle de la Cour et de la Brigade (non ingérence du pouvoir exécutif dans leurs activités) ;</li> <li>- Protection des membres de la Cour et de la Brigade et des dénonciateurs des actes de corruption et de malversation (leur sécurité peut être menacée) ;</li> </ul>
<p><u>Objectif spécifique 1 :</u> Rendre opérationnelles la Brigade et la Cour anti corruption</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nb de formations organisées</li> <li>- Augmentation du nombre de doléances ou de plaintes adressées à la Brigade dans les différentes régions (Augmentation du nombre de cas de corruption et détournement dénoncés par la population) ;</li> <li>- Nombre de dossiers transmis au Parquet puis à la Cour ;</li> <li>- Nombre de prévenus arrêtés et de mandats exécutés ;</li> <li>- Nombre d'arrêts prononcés et exécutés ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports semestriels de la Brigade et de la Cour ;</li> <li>- Rapport de l'Inspection Générale de l'Etat ;</li> <li>- Rapport de la CCIB, AIB, AEB ;</li> <li>- Enquêtes.</li> <li>- Rapport annuel sur l'Economie burundaise (2008);</li> <li>- Enquêtes d'opinion (2008)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le caractère réservé des burundais peut bloquer l'administration de la preuve. Il est nécessaire d'encourager les burundais à être plus ouverts, plus critique et plus responsable par rapport à la gestion de la chose publique ;</li> <li>- Disponibilité des moyens suffisants et à temps ;</li> <li>- La pression sociale qui va s'exercer sur le personnel de la Brigade et de la Cour ainsi que sur les dénonciateurs de la part des corrupteurs/corrompus et leurs proches.</li> </ul>
<p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les jugements sont rendus dans les délais raisonnables</li> <li>• Diminution sensible des cas de corruption et de malversations diverses</li> <li>• Bon climat d'affaires instauré</li> </ul> <p><u>Activités :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Disponibiliser les équipements, les ressources humaines et financières</li> <li>• Renforcer les capacités du personnel des deux institutions</li> <li>• Déployer les agents de la Brigade sur le terrain</li> </ul>			

⁹ Dans un premier temps, avec la sensibilisation des différents acteurs et de la population en général, il va y avoir augmentation du nombre de dénonciations alors que dans un deuxième temps, quand les corrupteurs/corrompus potentiels vont se rendre compte qu'il n'y a plus d'impunité, ledit nombre va diminuer.

<ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les présumés coupables et instruire leur dossier</li> <li>• Transmettre leur dossier à la Cour anti corruption</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des Codes de conduite, d'éthique et de déontologie pour les agents de la Cour et de la Brigade ;</li> <li>- Nombre d'arrêts rendus et exécutés ( restitution des biens détournés... ) ;</li> <li>- Restitution des biens détournés ;</li> <li>- Le rendement exigé par le régime de la Brigade et de la</li> </ul>		
<p><b>Objectif spécifique 2 : Assurer un bon niveau de compréhension des nouvelles lois et des nouveaux mécanismes anti corruption à tous les niveaux</b></p> <p><u>Résultats attendus :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Population informée sur les nouveaux mécanismes de lutte anti corruption et les responsabilités de différents acteurs</li> <li>- Changement de comportement pour les personnes susceptibles d'être corrompus ou de corrompre et à tous les niveaux,</li> <li>- diminution sensible des cas de corruption et de malversation ;</li> </ul> <p><u>Activités</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les acteurs clés à tous les niveaux</li> <li>• Organiser de 4 ateliers régionaux</li> <li>• Organiser 2 ateliers nationaux pour</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les lois et règlements sont mieux respectés à tous les échelons de la vie nationale (Administration centrale et locale, justice, passation des marchés publics, ...)</li> </ul> <p>- Liste d'acteurs clés à inviter</p> <p>- Listes des participants aux différents ateliers et réunions</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapports d'activité</li> <li>- Rapports indépendants de la société civile</li> <li>- Etudes commandés par les institutions financières internationales (BM, FMI)</li> <li>- Diminution des plaintes et des cas de corruption enregistrés.</li> <li>- Rapports sur les ateliers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation active des bénéficiaires ;</li> <li>- Engagement et volonté des bénéficiaires de s'approprier les objectifs et les résultats du projet ;</li> </ul>

<p>assurer la sensibilisation et le débat sur la loi portant prévention, répression des actes de corruption et infractions connexes, et la formulation éventuelle des propositions d'amendement (sous la coordination de la Brigade anti corruption);</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser 34 réunions d'information et de sensibilisation sur la prévention et la lutte contre la corruption;</li> </ul>	<p>d'information/sensibilisation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Exemplaires de la revue de jurisprudence de la Cour Anti-corruption</li> <li>- 40 d'ateliers d'information et de sensibilisation organisés pour les différentes catégories de la population et nombre de participants à ces ateliers (couverture nationale)</li> </ul>	<p>- Rapports périodiques d'activité</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- compte rendu;</li> <li>- Liste de présence aux ateliers.</li> </ul>	
<p><b>Objectif spécifique 3 :</b> Accroître l'efficacité de l'Oluome et des médias dans la lutte anti corruption</p> <p><b>Résultat attendu :</b> Les synergies entre les OSC de lutte anti corruption et les 2 structures gouvernementales sont recherchées et un cadre de concertation est créé</p> <p><b>Activités :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Renforcer les capacités de l'Oluome</li> <li>- Fournir les équipements et les autres ressources nécessaires à l'accomplissement de leur mission</li> <li>- Améliorer la communication par la création d'un site WEB</li> <li>- Appuyer les campagnes médiatiques anti corruption</li> <li>- Organisation des réunions régulières de concertation</li> </ul>	<p>- 2 ateliers de formation tenus</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Liste des équipements fournis</li> <li>- Existence d'un site web opérationnel</li> <li>- Nb de Campagnes médiatiques faites</li> <li>- Nb de réunions de concertation tenues</li> </ul>	<p>- Rapports périodiques sur l'état d'avancement du projet</p>	

## 6. BUDGET DU PROJET en USD

	Unités	Coût/unités	Total
<b>Objetif spécifique 1: Rendre opérationnelles la DAC et la CAC</b>			
<b>1. Renforcement des capacités matérielles de la Cour et Brigade</b>			
<b>1.1. Véhicules</b>			
Achat de véhicules	17	\$26,000	\$442,000
<b>1.2. Equipement informatique et autre</b>			
Ordinateurs portables	4	\$2,500	\$10,000
Ordinateurs de table et imprimante	32	\$3,500	\$112,000
Photocopieuses	13	\$6,750	\$87,750
Fax	12	\$450	\$5,400
Appareils video et camera	1	\$6,000	\$6,000
Appareil numérique	2	\$250	\$500
Appareil enregistrement de son	2	\$150	\$300
<b>1.3. Equipement mobilier</b>			
Mobilier pour bureaux			\$90,760
Mobilier pour salle d'audience			\$2,170
<b>TOTAL 1</b>			<b>\$756,880</b>
<b>2. Renforcement des capacités humaines de la Cour et Brigade par la formation</b>			
<b>2.1. Atelier de formation pour les cadres</b>			
Consultant International	7	\$450	\$3,150
Billet d'avion	1	\$1,500	\$1,500
DSA consultant	7	\$202	\$1,414
Honoraires formateurs (4)	6	\$133	\$3,192
Honoraires rapporteurs (2)	5	\$97	\$970
Frais de déplacement (50)	50	\$39	\$1,950
Frais de mission (10)	7	\$34	\$2,380
Pauses café et déjeuner (60)	5	\$22	\$6,600
Consommables (60)			\$658
Location de la salle et sono			\$1,000
Frais de communication			\$550
<b>2.2. Formation en Afrique du Sud</b>			
Billet d'avion	4	\$1,000	\$4,000
Frais de mission	40	\$250	\$10,000
<b>2.3. 8 Ateliers de formation technique pour le personnel et 2 atelier de formation pour Olweome</b>			
Honoraires formateurs (2)	2	\$133	\$532
Honoraires rapporteurs (2)	1	\$97	\$194
Frais de déplacement (23)		\$15	\$345
Frais de mission (85)			\$1,062
Pauses café et déjeuner (90)	1	\$15	\$1,350
Consommables (90)			\$249
Location de la salle et sono	1		\$110
<b>Sous total pour 10 ateliers</b>	<b>5</b>	<b>\$3842</b>	<b>\$38420</b>
<b>TOTAL 2</b>			<b>\$75,784</b>
<b>3. Ateliers de sensibilisations à destination de la société civile, des médias, des administrateurs et de la population à la base</b>			
<b>3.1. Ateliers pour administration et population à la base</b>			
Honoraire consultant (4)	2	\$133	\$1,064
Honoraires modérateurs (6)	1	\$133	\$798

Honoraires rapporteurs (3)	1	\$97	\$291
Frais de mission pour les personnes ressources	2	\$34	\$884
Location d'un véhicule et carburant	2		\$205
Frais de déplacement pour les participants (50)		\$15	\$750
Pauses café et déjeuner (65)	1	\$15	\$975
Consommables	1		\$538
Location de la salle et sono	1		\$110
Frais de communication			\$550
Total pour 34 communes	34	\$6,165	\$209,610
<b>3.2. 2 ateliers pour les magistrats</b>			
Honoraire formateur	2	\$133	\$266
Honoraires rapporteurs (2)	1	\$97	\$194
Honoraires modérateur	1	\$133	\$133
Frais de déplacement extérieur (99)		\$15	\$1,485
Frais de déplacement intérieur (30)		\$6	\$180
Frais de mission pour les participants (99)	2	\$20	\$3,960
Pauses café et déjeuner (140)	1	\$15	\$2,100
Consommables	1		\$749
Location de la salle et sono	1		\$110
Total			\$9,177
<b>3.3. Ateliers régionaux (4): médias, société civile, secteur privé</b>			
Honoraire consultant (3)	3	\$133	\$399
Honoraires modérateurs (3)	1	\$133	\$399
Honoraires rapporteurs (3)	1	\$97	\$291
Frais de mission personnes ressources (5)	2	\$34	\$340
Frais de déplacement pour les participants (100)		\$15	\$1,500
Frais de mission pour les participants (100)	1	\$20	\$2,000
Pauses café et déjeuner (112)	1	\$10	\$1,120
Consommables	1		\$917
Location de la salle et sono	1		\$110
Frais de communication			\$550
Location d'un véhicule et carburant	2		\$205
Total pour les 4 ateliers	4	\$7,831	\$31,324
<b>3.4. Ateliers nationaux: médias, société civile, secteur privé</b>			
Honoraires de consultants (2)	3	\$133	\$798
Honoraires modérateurs (3)	2	\$133	\$798
Honoraires rapporteurs (2)	2	\$97	\$388
Frais de mission personnes ressources (7)	3	\$34	\$714
Frais de déplacement pour les participants (120)		\$15	\$1,800
Frais de mission pour les participants (120)	3	\$20	\$7,200
Pauses café et déjeuner (130)	2	\$10	\$2,600
Consommables			\$187
Location de la salle et sono	2		\$1,000
Frais de communication			\$550
Location d'un véhicule et carburant			\$205
Total pour 2 ateliers	2	\$15,442	\$30,884
<b>TOTAL 3</b>			<b>\$280,995</b>
<b>4. Renforcement des capacités matérielles de l'OLUCOME</b>			
<b>4.1. Equipement informatique et autres</b>			
1 Véhicule pour les missions à l'intérieur du pays	1	\$25,500	\$25,500
Ordinateurs de table et imprimante	4	\$3,500	\$14,000
Appareil enregistrement de son	2	\$150	\$300
Appareil photos numérique	2	\$250	\$500
<b>4.2. Création d'un site web</b>	1		\$1,000
<b>4.3. Consommables</b>			\$5,000

5. Appui aux campagnes médiatiques contre la corruption.	1	Forfait	\$60,000
6. Etude indépendante sur le fonctionnement de la Brigade et de la Cour.	1	Forfait	\$10,000
<b>TOTAL 4, 5 et 6</b>			<b>\$108,300</b>
<b>6. Unité de Gestion</b>			
Officier chargé de projet	12	\$1,000	\$12,000
Assistant administratif et financier	12	\$800	\$9,600
Assistant suivi et évaluation	12	\$800	\$9,600
Équipement informatique	3	\$3,500	\$10,500
Équipement de bureau	3	\$3,250	\$9,750
2 voitures pour le bureau	2	\$25,500	\$51,000
Forfait essence [0L*1,3*2*365]	1,3	\$7,300	\$9,490
<b>TOTAL 6</b>			<b>\$111,940</b>

<b>TOTAL</b>	<b>\$1,348,899</b>
Imprévus	\$56,890
<b>TOTAL FONDS POUR LA CONSOLIDATION</b>	<b>\$1,400,789</b>
Frais de gestion 7%	\$99,213
<b>TOTAL</b>	<b>\$1,500,00</b>

## 7. Chronogramme des activités

De : Avril 2007 A : Avril 2008														Organisme de mise en oeuvre
Activités	Moisi	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		
1- Achat des Equipements prévus par le projet et livraison à leurs bénéficiaires	x	x	x	x										- Cour - Brigade - OLUCOME - BINUB
2. Formation des cadres de la Cour et de la Brigade anti corruption		x	x	x	x									- Cour, Mini Justice - Brigade - BINUB - Consultants
3. Organisation de deux ateliers nationaux de sensibilisation et d'échange sur le cadre légal de lutte contre la corruption			x			x								- Brigade - Mini.de la BG, IGE et AL. - BINUB - Consultants - Mini Justice
4. Organisation de 4 ateliers régionaux de sensibilisation et d'échange sur le cadre légal de lutte contre la corruption			x	x	x									- Brigade - Mini. de la BG, IGE et AL - BINUB - Consultants
5. Organisation des 34 ateliers de sensibilisation des populations à la base sur la prévention et la lutte contre la corruption			x	x	x	x	x	x	x	x				- Min. de la BG, IGE et AL - OLUCOME - BINUB - Consultants - Mini Justice
6. Organisation d'une formation en Afrique du Sud pour trois cadres de la Brigade et de la Cour			x											- Cour - Brigade - BINUB - Consultants
7. Identification d'autres activités d'appui aux organisations de la société civile			x	x	x	x	x	x	x	x	x			- Min. de la BG, IGE et AL - Médias - OLUCOME - BINUB - Consultants - Mini Justice

ANNEXE : ORGANIGRAMME

